



Institut Pasteur

Comptes

RAPPORT FINANCIER 2015





Sommaire

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat 2015

- 03 > 11 Comptes de l'exercice
- 12 > 13 Bilan
- 14 Compte de résultat
- 15 Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes de l'exercice

- 17 > 19 Règles et méthodes comptables
- 20 > 27 Compléments d'informations relatifs
au bilan
- Note 1 – Immobilisations incorporelles
et corporelles
- Note 2 – Immobilisations financières
- Note 3a – Titres de placement stables
- Note 3b – Valeurs mobilières de placement
- Note 4a – Échéancier des créances
et des dettes
- Note 4b – Produits à recevoir
et charges à payer
- Note 5 – Fonds propres
- Note 6 – Subventions d'équipement

- Note 7 – Provisions pour risques et charges
- Note 8 – Fonds dédiés
- Note 9 – Produits constatés d'avance
- 28 > 29 Compléments d'informations relatifs
au compte de résultat
- Note 10 – Produits d'exploitation
- Note 11 – Résultat financier
- Note 12 – Résultat exceptionnel
- 30 > 32 Le compte d'emploi des ressources
et note de commentaires (Note 13)
- 33 > 34 Autres informations
- Note 14 – Engagements hors bilan
- Note 15 – Rémunération des dirigeants
- Note 16 – Effectif des salariés
au 31 décembre 2015

Rapports du commissaire aux comptes

- 36 Rapport général
- 37 Rapport spécial

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat

Les comptes de l'exercice 2015

Note liminaire

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens – l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations –, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégagant

annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les Instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2015 est marqué par la poursuite de la mise en place du plan stratégique présenté par le directeur général au conseil d'administration du 20 mars 2014.

Cette mise en œuvre se traduit par une plus grande allocation de ressources sur les plateformes technologiques et la bio-informatique, sur la recherche translationnelle, les grands programmes de recherche « Microbes and Brain » et « Vaccinologie », ainsi que sur le développement des interactions avec le Réseau international des Instituts Pasteur, notamment pour la surveillance des épidémies et des maladies infectieuses et la valorisation des collections de micro-organismes (projet PibNet).

Les succès du plan stratégique se mesurent, en 2015, à travers la croissance des produits issus de la générosité publique et du mécénat, national et international, l'arrivée de chercheurs seniors et « *mid career* » de haut niveau et les résultats scientifiques : publications, nominations, prix et nouveaux contrats de recherche, nationaux et internationaux, obtenus.

L'année 2015 est également marquée par la lutte contre les épidémies Ebola et Mers-Cov dans laquelle l'Institut Pasteur a joué un rôle de premier plan.

Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

→ Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2015 a été caractérisé par la création de cinq nouveaux Groupes à 5 ans, dont trois avec le soutien des Investissements d'avenir (LabEx), et de six unités avec, en parallèle, la fermeture de quatre unités, d'un groupe à 5 ans et de deux laboratoires. Quatre unités de recherche ont vu leur responsable reconduit pour un nouveau mandat de dix ans.

En outre, sept scientifiques permanents ont été recrutés sur l'exercice (vs dix sur l'exercice 2014).

→ Contrats et conventions de recherche

L'exercice 2015 est caractérisé par le développement des contrats internationaux, notamment européens.

Neuf ERC ont été conclus pour un montant total de 15,5 M€ sur cinq ans. L'institut Pasteur est en tête du classement 2015, avec le CNRS, des organisations européennes à avoir obtenu un ERC starting grant (cinq ERC obtenus).

Les contrats et conventions de recherche majeurs conclus en 2010-2011 se poursuivent, notamment les trois Labex, « Laboratoires d'excellence » financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur dix ans.

→ Direction du développement - Grant Office

Dans le cadre du plan stratégique, et en particulier des actions de vision scientifique, d'organisation de la recherche, du développement des programmes incitatifs et transversaux, de la valorisation de la recherche et de la collecte de fonds, a été créée fin 2014 la Direction du développement - Grant Office (DDGO).

La DDGO est organisée autour de quatre services ayant pour mission :

- ⊕ de cartographier l'ensemble des activités de recherche du campus et, au-delà, du réseau international ;
- ⊕ d'accompagner les scientifiques du campus à préparer et à déposer leurs demandes de financements ;
- ⊕ de piloter l'ensemble des programmes incitatifs internes à l'Institut Pasteur et au réseau international ;
- ⊕ de rechercher de nouveaux financements pour les activités de recherche de l'Institut Pasteur et du réseau.

En 2015, le nombre de soumissions de projets à financement extérieur a progressé de plus de 20 %.

Plus de 5 M€ de crédits internes ont soutenu 65 projets dont 13 projets Ebola et sept projets du Grand programme fédérateur « Microbes and Brain ».

→ La création de « Centres », centres de recherche

L'Institut Pasteur a entamé en 2014 une transformation ambitieuse de l'organisation de sa recherche sous le signe de la transversalité, de l'interdisciplinarité et de la mutualisation des ressources. La création de centres de recherche transversaux est l'un des pivots de cette nouvelle organisation.

Quatre centres ont été créés :

⊕ le Center for Global Health (CGH) vise à améliorer la compréhension globale des grands enjeux de santé mondiaux par l'investigation sur les épidémies (« *outbreak investigation* »), en soutenant des programmes de recherche et en développant des programmes d'enseignement. Le CGH coordonne actuellement une task force Zika ;

⊕ le Centre de recherche translationnelle (CRT) vise à faciliter le transfert de connaissances entre science et applications cliniques. Ses actions 2015 sont illustrées au chapitre santé publique ci-après ;

⊕ le Centre d'innovation et de recherche technologique (Citech), qui vise à promouvoir l'innovation et la recherche technologique en réponse aux besoins immédiats et futurs des projets scientifiques du campus, les interactions avec des partenaires académiques et industriels, la formation et la culture technologique, ainsi qu'à structurer, organiser et maintenir à l'état de l'art les plateformes.

En 2015, l'ensemble des plateformes de l'Institut Pasteur a été restructuré au sein du Citech, avec un champ d'action élargi grâce à la création de la plateforme de criblage chémogénomique et biologique et à celle d'une activité de « bioingénierie et microfluidique ». Quatre ingénieurs ont été recrutés pour animer et développer le Citech : Jacomine Krijne Locker, Sean Kennedy, Samy Gobaa, Olivier Sperandio. Sur l'exercice 2015, 102 publications comprenaient au moins un auteur au sein d'une plateforme et quatre brevets ont été déposés au sein du Citech.

⊕ Le Centre de bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI) vise à faciliter les collaborations en bioinformatique et à animer les échanges entre l'ensemble des ressources de l'Institut Pasteur. Depuis la création du centre en 2014, 20 bioinformaticiens ont été recrutés. Quatre unités de recherche autour de la bioinformatique, dont une mixte avec le CNRS, ont été créées sur l'exercice.

→ Valorisation de la recherche

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue à un niveau élevé au regard des standards nationaux et internationaux. Elle reste stable avec 61 Déclarations d'invention (DI) enregistrées aboutissant au dépôt de 30 brevets (logiciel, savoir-faire, souches...).

De nouveaux partenariats ou accords avec des industriels ont été conclus sur le développement de la technologie DNA-Flap, sur le développement d'un composé inédit dans le traitement de la douleur et sur les applications vaccinales des ARNm modifiés.

L'Institut Pasteur a été classé en 2015 au 17^e rang mondial Reuters des « Global Innovators ». Ce classement est basé sur le nombre de brevets, les citations de ses brevets, sur les articles scientifiques cités dans les brevets et les articles en collaboration avec l'industrie.

L'Institut Pasteur a également été classé dans un article de *Nature Biotechnology* en juillet 2015 au huitième rang mondial en nombre de brevets de biotechnologie déposés de 2010 à 2014, pour les institutions de recherche incluant les universités.

→ Actions de santé publique

La Direction des affaires médicales et de santé publique a poursuivi en 2015 sa mission de renforcement des liens avec les cliniciens. Plusieurs

actions concrètes, portées conjointement avec le Centre de recherche translationnelle (CRT), sont à noter :

- ☉ la mise en œuvre des contrats d'interface avec les hôpitaux : quatre médecins ont été sélectionnés dans l'objectif de renforcer leurs activités avec les chercheurs pasteuriens. Les domaines scientifiques concernés sont divers : immunologie, neurosciences, infectiologie. À noter que l'un des postes a été affecté à l'Institut Pasteur du Cambodge, ce qui permet de renforcer également les liens avec la clinique au sein du réseau international;

- ☉ le nombre de postes d'accueil a été renforcé (huit), et concerne maintenant également des CHU en dehors de Paris;

- ☉ trois unités mixtes, rapprochant un service hospitalier et une unité de recherche, ont été créées;

- ☉ la première convention « d'hôpital affilié » a été signée avec le Centre hospitalier Sainte-Anne. D'autres établissements parisiens devraient suivre dans les prochains mois.

Sur le versant santé publique, on note en 2015, dans le cadre du projet PIBnet, la mise en route opérationnelle de la plateforme de microbiologie mutualisée (P2M). Ouverte à l'ensemble des Centres nationaux de référence et laboratoires de référence, elle a permis dès la phase de mise en route, l'accès au séquençage « nouvelle génération » d'une dizaine de pathogènes différents. Intégrant les spécificités et les contraintes du séquençage en santé publique (délais, coûts), la plateforme démontre la capacité de l'Institut Pasteur à intégrer les développements et les innovations technologiques pour renforcer l'expertise microbiologique.

Parallèlement, le volet international du projet PIBnet a été activé, dans un premier temps auprès de sept instituts, dans l'objectif de valorisation de leurs échantillons biologiques. Le déploiement de ces activités a été soutenu par un financement de la Fondation MSD Avenir.

Renforcement scientifique du réseau international

Priorité du plan stratégique et compte tenu du contexte épidémique mondial, les activités internationales de l'Institut Pasteur se sont de nouveau fortement développées en 2015.

→ Création d'alliances et partenariats

Dans le cadre de l'épidémie Ebola, l'Institut Pasteur a reçu des financements affectés à la mise en place et à la coordination d'un laboratoire de diagnostic au sein du centre de traitement de Macenta (Guinée) et à la création de l'Institut Pasteur de Guinée, 33^e membre du Réseau international des Instituts Pasteur. Le protocole d'accord du futur Institut Pasteur de Guinée a été signé entre la République de Guinée et l'Institut Pasteur le lundi 21 septembre 2015 à Conakry. Les grands projets internationaux lancés en 2014 se sont poursuivis :

- ☉ projet européen MediLabSecure visant à consolider un réseau de laboratoires travaillant sur des virus émergents dans 19 pays non communautaires du pourtour Méditerranéen et de la mer Noire;

- ☉ projet « Malnutritions et infections enfances d'Afrique » (MALINEA) dans le cadre du Fonds de Solidarité prioritaire du MAEDI (l'Institut Pasteur et le ministère des Affaires étrangères et du développement international français);

- ☉ la collaboration internationale sur des projets de grande ampleur comme Birdy - chARLI Project (étude d'une cohorte internationale sur la résistance aux antibiotiques chez les enfants dans les pays en développement), Ecomore (étude sur l'impact des modifications environnementales sur la santé humaine au Cambodge, au Laos, au Vietnam et à Myanmar) et SEAE (pour la réduction de la morbidité et la mortalité associées à l'encéphalite infectieuse dans les pays du Sud-Est asiatique en améliorant le diagnostic et les soins médicaux pour les patients vulnérables).

L'Institut Pasteur a reçu également en 2015 le soutien complémentaire de grands mécènes sur des projets internationaux : MSD-Avenir soutient le projet Birdy-chARLI, la Fondation Total soutient quatre projets de recherche internationaux sur les entéropathies pédiatriques environnementales (malnutrition), l'hépatite B, la coqueluche et la maladie pied-main-bouche, pathologies d'origines infectieuses affectant notamment les enfants des pays à ressources limitées.

→ Poursuite des échanges scientifiques entre l'Institut Pasteur et son réseau international

L'Institut Pasteur a développé en 2015 ses actions de soutien envers les instituts de son réseau via les ACIP (Actions concertées inter-pasteuriennes), les groupes à 4 ans, les participations à des consortiums internationaux de recherche. En outre, la mobilité des chercheurs (cours internationaux, colloques, missions et expertise...) au sein du réseau s'est accrue.

Enseignement

→ Cours

L'année 2015 a été consacrée au lancement de quatre nouveaux cours présentiels (Insectes vecteurs et agents pathogènes, Valorisation de la recherche biomédicale, Microscopie à fluorescence et Investigation d'épidémies), quatre nouveaux ateliers (vaccinologie et santé publique, santé globale, Infections bactériennes, cryoconservation d'embryons murins).

L'Institut Pasteur s'est investi aussi pour la première fois dans l'enseignement numérique avec la création d'un MOOC (Massive Open Online Course, ou cours en ligne ouvert et massif). Le MOOC « Vaccinology » en langue anglaise avec des sous-titres en français a ainsi vu le jour en 2015 et s'est ajouté au MOOC consacré aux concepts et méthodes en épidémiologie, créé en 2014.

→ Programmes pour l'enseignement secondaire, pré-doctoraux et doctoraux

Afin de faire mieux connaître auprès des collégiens, lycéens et étudiants de premier cycle les activités de recherche et de formation de l'Institut Pasteur, deux nouvelles initiatives ont été lancées de façon permanente : l'encadrement des semaines d'observation des élèves de 3^e et une cérémonie organisée en l'honneur des lauréats du Concours général dans les matières scientifiques.

Dans la même optique, plusieurs programmes pré-doctoraux (niveau licence et master) ont été mis en place : le programme Amgen, permettant à des étudiants européens de réaliser un stage de recherche de trois mois au sein d'un institut de recherche de haut niveau; le programme Erasmus+, permettant d'accueillir en stage de recherche de six mois à l'Institut Pasteur des étudiants européens d'universités partenaires; la compétition de biologie synthétique iGEM (International Genetically Engineered Machine), permettant à des étudiants en licence ou master 1 de participer à une grande compétition internationale de biologie synthétique; enfin, des bourses de thèse dédiées pour les étudiants américains, via la Pasteur Foundation.

En ce qui concerne les doctorants et post-doctorants, le doctorat international de l'Institut Pasteur PPU s'est élargi en 2015 avec la mise en place de programmes doctoraux internationaux via des procédures de sélection spécifique (EMHE : programme Amérique latine; CNBG : programme Chine). En 2015, a été lancé le programme doctoral Médecine-sciences afin de former des médecins à la recherche. La troisième cérémonie en l'honneur des doctorants de l'Institut Pasteur (environ 60 par an) a été ouverte pour la première fois à des doctorants provenant de quatre instituts du Réseau international des Instituts Pasteur. Des petits déjeuners mensuels consacrés à l'entrepreneuriat ont également été organisés pour la première fois en 2015, destinés à encourager les chercheurs de l'Institut Pasteur à créer leur entreprise. Ces événements, intitulés « Dessine-moi mon entreprise », réunissent un petit groupe de chercheurs, post-doctorants et doctorants de l'Institut Pasteur autour d'un grand témoin impliqué dans la création d'entreprise dans le domaine des sciences de la vie.

→ Partenariats universitaires

Au cours de l'année 2015, les accords-cadres avec nos partenaires universitaires historiques ont été renégociés, autant pour la partie recherche que pour la partie formation. Ce processus est en phase de finalisation avec les universités Paris-Descartes, Pierre-et-Marie-Curie, Paris-Diderot, et a permis de renouer les liens avec l'Université Paris-Sud. Cette dernière est devenue, à partir de 2015, par le biais de l'École doctorale de Paris-

Saclay SDSV (Structure et dynamique des systèmes vivants), le quatrième partenaire du doctorat international de l'Institut, rejoignant ainsi les universités Paris-Descartes, Pierre-et-Marie-Curie et Paris-Diderot, partenaires depuis l'origine du programme en 2009.

L'année 2015 a été aussi marquée par la recherche de partenariats avec de multiples universités étrangères en Europe et dans le monde afin de faciliter la mobilité des étudiants depuis ces universités vers l'Institut Pasteur et vice-versa, et de co-organiser avec ces partenaires certains de nos cours ou programmes pré-doctoraux et doctoraux.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

→ Transformation des systèmes d'information

L'année 2015 a été marquée par la mise en service réussie de l'ERP SAP. Ce programme de transformation des systèmes d'information vise à soutenir la modernisation des fonctions support, à donner aux responsables un accès simplifié à l'information de suivi de leur entité et à réduire les risques techniques et humains liés au caractère vieillissant des outils actuels. Concrètement, les diverses applications utilisées par les métiers, en mode silo, ont été remplacées par l'ERP SAP et ses modules spécialisés.

→ Rénovation du campus

En dehors de la poursuite du plan de modernisation et de restructuration des bâtiments anciens, le campus n'a pas fait l'objet de modification significative en 2015, à l'exception de la livraison d'un centre de convivialité, côté 25 rue du Dr Roux, et de la rénovation profonde du bâtiment Nocard en vue de l'hébergement du microscope électronique Titan.

L'année 2016 sera consacrée à la conversion de l'ancienne résidence réservée aux étudiants au sein du campus en bâtiment dédié à la bioinformatique.

Un accord avec la Cité universitaire internationale de Paris (CIUP) a été signé en novembre 2014 afin de continuer de proposer des solutions d'hébergement aux nombreux chercheurs étrangers, doctorants et post-doctorants, venant collaborer à l'Institut Pasteur.

→ Patrimoine immobilier

Dans le cadre du plan de réallocation du patrimoine immobilier de rapport lancé en 2010, les trois derniers appartements situés rue de Lille (Paris VIIe) ont été cédés en 2015, pour un montant brut total de 2,4 M€. Le plan de cessions décidé par le conseil d'administration a ainsi été entièrement réalisé pour un montant brut total de 49,8 M€.

Le patrimoine immobilier est désormais composé d'environ 40 % d'habitations, 33 % de bureaux et 27 % de commerces.

Gouvernance

Aucune modification dans la composition du conseil d'administration n'est intervenue sur l'exercice.

La composition du Comité d'audit et financier et celle du Comité consultatif des placements ont été revues (deux membres remplacés dans chacun des comités).

Une démarche de contrôle interne et de maîtrise des risques a été mise en œuvre sous la supervision du Comité d'audit et financier.

Enfin, à l'issue d'un appel d'offres, le Cabinet KPMG a été mandaté par le conseil d'administration en juin 2015 pour assurer le commissariat aux comptes de l'Institut Pasteur.

Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats

→ Chiffres clés

Le résultat d'exploitation s'élève à - 27,1 M€ en 2015 contre - 25,4 M€ en 2014. Cet accroissement de 1,7 M€ du déficit d'exploitation est imputable, à hauteur de 1 M€, aux établissements de Guyane et Guadeloupe. L'exercice 2015 se caractérise par :

- ⊕ un résultat courant à l'équilibre grâce aux produits financiers issus des placements à court et long termes ;
- ⊖ d'importants produits exceptionnels issus de la générosité publique et de la gestion du patrimoine qui génèrent un bénéfice net substantiel (43,5 M€).

En millions d'euros

	31-12-15	31-12-14	Variation
Produits d'exploitation Institut Pasteur	285,9	268,9	+ 17,0
Charges d'exploitation Institut Pasteur	312,1	294,4	+ 17,7
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,9	0,1	-1,0
Résultat d'exploitation	- 27,1	- 25,4	- 1,7
Résultat financier Institut Pasteur	27,1	26,6	+ 0,5
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,0	0,0	+ 0,0
Résultat financier	27,1	26,6	+ 0,5
Résultat courant	0,0	1,2	- 1,2
Résultat exceptionnel Institut Pasteur	45,4	24,5	+ 20,9
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,6	0,4	+ 0,2
Résultat exceptionnel	45,9	24,8	+ 21,1
Interessement des salariés	2,5	0,0	+ 2,5
Résultat net	43,5	26,0	+ 17,4

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 285,90 M€, en augmentation de 17 M€ (+ 6,3 %) par rapport à 2014. Cette augmentation globale des produits d'exploitation est analysée ci-dessous.

→ Les conventions et contrats de recherche (87,80 M€ / - 0,4 M€)

Sur les ressources annuelles

Hors report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs (32,7 M€), les contrats et conventions de recherche affichent globalement, à 55,1 M€, une progression de 4,1 M€ par rapport à 2014. À noter que les données 2014 étaient pénalisées, à hauteur de 3,2 M€, par un retraitement comptable dû à la fongibilité de certaines dépenses (de dépenses de fonctionnement à investissement) en cours de vie de certains contrats de recherche et consistant à transférer des produits en subventions d'équipements pour couvrir les investissements réalisés.

Cette progression est le résultat d'évolutions disparates :

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie s'élèvent à 3,3 M€, en baisse de 3 M€ par rapport à 2014. Cette baisse résulte d'une baisse de l'ordre de 1 M€ sur chacun des trois secteurs principaux de la R&D pasteurienne (R&D agroalimentaire, diagnostic et thérapeutique).

Les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 29,6 M€ et affichent une progression de 3,7 M€ par rapport à 2014. Cette progression est essentiellement due aux contrats ANR (+ 0,8 M€), qui représentent 74 % des contrats et conventions de recherche avec le secteur public, ainsi qu'aux financements de l'Agence française du développement, du ministère des Affaires étrangères, de France expertise et de la Croix-Rouge (+ 2,4 M€), notamment dans le cadre de l'épidémie Ebola.

Les autres contrats de recherche sont également en progression (16,4 M€ / + 3,2 M€), en particulier sur les contrats européens (+ 2,6 M€) et ce, grâce notamment aux contrats ERC obtenus en 2015.

Enfin, les autres financements, correspondant essentiellement aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Fondation de France, Fondation pour la recherche médicale...) s'élèvent à 5,7 M€, en progression de 0,3 M€ par rapport à 2014.

Sur les ressources antérieures

Le report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs (32,7 M€ / - 4,6 M€) correspond aux engagements à réaliser, constatés au 31 décembre de l'année précédente, sur les ressources affectées pluri-annuelles. La diminution des engagements à réaliser sur l'exercice 2014 (et donc du report sur 2015) est corrélée à une plus grande consommation des crédits sur contrats et conventions de recherche ainsi qu'au retraitement comptable des subventions d'équipement opéré sur l'an passé.

→ Les subventions de l'État (59,1 M€ / + 0,8 M€)

La subvention du ministère de la Recherche s'élève à 55,8 M€, en progression de 1 M€ par rapport à 2014 en raison d'un dégel partiel à hauteur de 1,8 M€ afin de soutenir les charges et investissements de sécurité et sûreté supportés par l'Institut Pasteur sur l'exercice. Ce dégel est diminué de l'augmentation de la réserve de précaution et de la cotisation au consortium Couperin (consortium d'établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques), déduite de la subvention par le ministère de la Recherche (économie de la charge correspondante sur les frais de fonctionnement). La subvention de l'Institut de veille sanitaire (3,3 M€) qui contribue au financement des Centres nationaux de référence, poursuit sa baisse et présente un recul de 0,2 M€ sur l'exercice.

→ Les redevances (38,4 M€ / -1,2 M€)

La variation constatée sur les redevances est intégralement imputable à la baisse des revenus issus des contrats de licence de brevets qui s'élève à 27,5 M€ contre 28,7 M€ en 2014. Le détail des principaux revenus par famille est le suivant :

- ⊕ diagnostic (17,8 M€ / -5,5 M€) : cette catégorie de licences qui représente 65 % des redevances sur brevet, est pénalisée à hauteur de 5,4 M€ par l'impact sur 2014 d'une résolution de litige avec un industriel ;
 - ⊕ thérapeutique : cette catégorie de licences, avec un produit de 3,7 M€ (+ 2,6 M€), présente une progression significative grâce à un contrat de licence en croissance ;
 - ⊕ vaccin : en progression (4,4 M€ / +0,7 M€).
- Les revenus issus des contrats de licence de marque se maintiennent à 10,8 M€.

→ Les dons (38,1 M€ / + 4,8 M€)

Ce poste comprend les produits d'exploitation issus de la collecte réalisée sur l'exercice, soit 31,9 M€ (+ 5,6 M€ vs 2014), la quote-part d'engagements à réaliser constatés en 2014 et reportés sur l'exercice 2015 à hauteur de 5,6 M€ (-0,3 M€ vs 2014) et la quote-part des subventions d'équipement portée au compte de résultat (0,6 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2014).

La collecte de dons s'élève cette année à 34,6 M€ dont 31,9 M€ portés en produits d'exploitation au compte de résultat, 0,9 M€ en produits exceptionnels et 1,8 M€ portés au bilan en fonds dédiés.

→ Taxe d'apprentissage (0,7 M€ / - 0,6 M€)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation subit l'impact de la nouvelle loi redéfinissant le mode de calcul de la taxe d'apprentissage (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale) ainsi que l'impact du contexte économique des entreprises françaises sur l'assiette de taxe.

→ Les legs (24,9 M€ / + 7,6 M€)

Les legs inscrits en produits d'exploitation s'élèvent à 24,9 M€, en augmentation de 7,6 M€. Il est rappelé qu'est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, le complément étant inscrit en ressources exceptionnelles afin de renforcer, par le biais de l'affectation du résultat, les fonds propres de l'Institut.

Conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, lors du vote du budget, il est proposé au conseil d'administration de transférer une partie des ressources exceptionnelles issues de legs au résultat courant afin de compenser l'augmentation régulière des charges d'amortissement.

Un transfert à hauteur de 5,6 M€ a été effectué en 2015 (sur les 10,4 M€ autorisés lors du vote du budget) tandis que ce transfert n'avait pas été nécessaire sur l'exercice 2014.

En incluant les produits exceptionnels (28,4 M€), le montant des legs comptabilisés en 2015 s'élève à 53,3 M€ contre 36,6 M€ en 2014. Cette croissance confirme la rupture, observée dès 2014, dans la tendance au recul du nombre de legs enregistré depuis plusieurs années, et notamment en 2013, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

→ Les ventes, prestations et services divers (18,7 M€ / + 0,1 M€)

Ces produits de natures très variées génèrent en 2015 un chiffre d'affaires total de 18,7 M€.

La stabilité observée est le résultat d'évolutions contrastées entre les différentes composantes de ce poste. Les progressions les plus importantes concernent les revenus du Centre médical de l'Institut Pasteur (4,6 M€ / + 0,2 M€) du fait de l'augmentation du coût, et donc du prix, des vaccins, les revenus de prestations accessoires, colloques et locations diverses (1,6 M€ / + 0,4 M€) et les revenus de droits d'auteur et contribution éditoriale (0,4 M€ / + 0,2 M€).

→ Loyers (6,8 M€ / - 0,5 M€)

Les loyers s'élèvent à 6,8 M€ et présentent une légère baisse par rapport à 2014 imputable pour 0,4 M€ aux dividendes versés par la SA du Roule (l'équivalent de deux annuités de dividendes avait été versé en 2014) et, pour 0,1 M€, à l'impact de la cession, fin 2014, du domaine de Rennemoulin. Les loyers perçus sur l'ensemble du patrimoine de rapport sont stables.

→ Reprises sur provisions (11,0 M€ / + 6,4 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 11 M€ en 2015, concernent des litiges ou charges de mises aux normes connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2015, ainsi qu'une provision antérieurement constituée au titre d'une procédure pénale pour laquelle l'Institut Pasteur a été relaxé par arrêt de la cour d'appel de Paris le 25 janvier 2016. En l'absence de recours possible, la procédure pénale est désormais éteinte.

→ Transferts de charges (0,5 M€ / + 0,1 M€)

Ces produits correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 312,1 M€ et sont en augmentation de 17,7 M€ (+ 6 %) par rapport à 2014.

Pour l'exercice 2015, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- ⊕ Frais de personnel : 139,5 M€ soit + 8,9 % par rapport à 2014 ;
- ⊕ Frais de fonctionnement : 99,9 M€ soit - 1,8 % par rapport à 2014 ;
- ⊕ Amortissements, provisions et engagements à réaliser : 72,7 M€ soit + 12,6 % par rapport à 2014.

→ Frais de personnel

Les frais de personnel (139,5 M€), qui représentent 44,7 % des charges d'exploitation (vs 43,5 % de 2011 à 2014), augmentent de 11,5 M€ (+ 8,9 %). Cette variation est imputable, à hauteur de 3,2 M€, à des éléments nouveaux sur l'exercice : la cotisation STIF (2,5 M€) dont l'Institut Pasteur était formellement exonéré jusqu'en 2014 (la demande de renouvellement est en cours d'instruction par le STIF) et la provision de charges sociales sur intéressement.

La provision congés payés progresse de 2,3 M€ en raison d'un nombre plus élevé de jours de congés à provisionner (+ 3 200 jours) et d'un coût unitaire du jour de congés payés plus élevé (+ 16,2 %) du fait de l'intégration de la prime semestrielle dans le salaire Indiciaire (passage sur l'exercice d'une rémunération annuelle versée en quatorze mensualités à une rémunération versée en douze mensualités).

Les autres éléments de la masse salariale non liés à la variation des effectifs (indemnités de départ en retraite, primes de précarité, indemnités de stage, droits d'inventeur) progressent de 0,6 M€.

Le solde de la progression de la masse salariale, soit 5,4 M€, est imputable aux mesures salariales sur l'exercice ainsi qu'aux nouveaux recrutements, notamment dans le cadre du plan stratégique.

Au 31 décembre 2015, l'Institut Pasteur compte 2 078 salariés contre 2013 au 31 décembre 2014.

→ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 99,9 M€ contre 101,7 M€ en 2014, soit une baisse de 1,9 M€ (-1,8 %).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- ⊕ Baisse du poste « Achats de marchandises et matières premières » (21,3 M€ / -1,2 M€) ;
- ⊕ Sous le poste « Autres achats et charges externes » (65,5 M€ / +0,7 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
 - Entretien général et contrats de maintenance : 9,9 M€ / +1,4 M€ ;
 - Locations : 3,2 M€ / +1,3 M€ ;
 - Missions, déplacements et réceptions : 7,6 M€ / +1,2 M€ ;
 - Soutien Instituts du Réseau : 3,1 M€ / -1 M€ ;
 - Prestations scientifiques et pensions d'animaux : 3,9 M€ / -1,9 M€ ;
- ⊕ Sous le poste « Impôts et taxes » (4,5 M€ / +0,5 M€), la variation constatée résulte de la taxe sur salaire (+0,1 M€, en progression de 11 %), de la TVA non récupérable (+0,2 M€) et de la Contribution territoriale des entreprises (+0,2 M€) ;
- ⊕ Sous le poste « Autres charges » (8,5 M€ / -1,8 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élèvent à 6,5 M€, en baisse de 0,1 M€. Les frais de brevets sont en légère diminution à 1,5 M€ (-0,1 M€). Les autres charges diverses sont en forte baisse (-1,6 M€) en raison de l'impact sur 2014 d'un redressement Urssaf lié à la cotisation STIF 2011 pour 1,9 M€. La Commission de recours amiable, saisie par l'Institut Pasteur, l'a in fine exonéré de ce redressement.

→ Amortissements, provisions, engagements

Les « Amortissements, Provisions, Engagements à réaliser sur des ressources non utilisées » (72,7 M€ / +8,1 M€) appellent les commentaires suivants :

- ⊕ la dotation aux amortissements s'élève en 2015 à 24,5 M€ et progresse sensiblement par rapport à 2014 (+3,1 M€) ; cette progression est imputable à hauteur de 1,9 M€ à la mise en service de l'ERP SAP et à hauteur de 1,4 M€ aux matériels, essentiellement scientifiques, mis en service en 2015 ;
 - ⊕ les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 0,7 M€ contre 3,3 M€ en 2014. Elles correspondent à la provision d'indemnités de départ en retraite pour sa part courante (complément en exceptionnel), une provision pour litiges prud'homaux et la provision relative au plan seniors,
 - ⊕ les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 2,7 M€ en 2015 (+1,1 M€) concernent les créances commerciales ;
 - ⊕ le poste « Engagements à réaliser des ressources non utilisées » (44,9 M€), en progression de 6,6 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisée en fin d'année, c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs.
- La répartition des engagements à réaliser par type de bailleur est la suivante :
- contrats et conventions publiques : 31,9 M€ / +1,6 M€ ;
 - dons affectés : 12,7 M€ / +7,0 M€, cette progression significative est liée à l'obtention de contrats de mécénat importants en cours d'année, affectés au projet PibNet et aux Grands programmes incitatifs lancés dans le cadre du plan stratégique ;
 - contrats de R&D : 0,2 M€ / -2,1 M€.

Les opérations financières courantes (27,1 M€ / +0,5 M€)

Le résultat financier de l'Institut Pasteur, constitué des revenus de ses placements financiers, lui permet d'équilibrer son résultat d'exploitation régulièrement déficitaire. Ainsi, le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2015 à 27,1 M€.

Les produits financiers s'élèvent à 28,1 M€ et se composent des revenus des titres de placements (actions et obligations) pour 24,6 M€, des intérêts des placements court terme pour 3,2 M€ et enfin, pour 0,3 M€, d'écritures liées aux profits de change.

En termes de valorisation, la performance totale des placements à long terme a été de +8,13 %.

Ce résultat est satisfaisant en termes absolus et relatifs. Le portefeuille a fortement bénéficié de la bonne performance des gérants des fonds dédiés actions euro, permettant à la poche actions d'afficher une progression presque deux fois supérieure à celle de l'indice (+19,8 % contre +10,3 %). En 2015, la trésorerie a réalisé une performance de +1,41 %, nettement supérieure à celle du marché monétaire (-0,11 %), grâce au recours à des placements dans des produits bancaires ou assurantiels liquides et disposant d'une rémunération garantie : livrets, comptes à terme, dépôts à terme et contrats de capitalisation.

Les charges financières s'élèvent à 1 M€ et correspondent, à hauteur de 0,6 M€, aux intérêts liés à deux emprunts immobiliers contractés en 2010 pour le financement du bâtiment François Jacob et, à hauteur de 0,3 M€, aux pertes de change.

Les opérations exceptionnelles

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2015 présente un excédent de 45,9 M€ contre un excédent de 24,8 M€ en 2014.

Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour un montant total de 29,3 M€ en 2015 contre 19,5 M€ en 2014), et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées). Cette composante financière présente un solde positif de 12,7 M€ en 2015 contre 0,7 M€ en 2014.

Le résultat exceptionnel comprend également cette année des plus-values de cession, l'une concernant la cession d'une participation dans une start-up (1 M€) ; l'autre concernant la cession de biens immobiliers (1,7 M€), ainsi que des reprises sur provisions pour indemnités de départ en retraite à hauteur de 1,2 M€ sur les trois établissements (Paris, Guyane et Guadeloupe) relatives aux gains actuariels sur l'exercice.

→ Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 2 mars 2015 au titre duquel une charge a été provisionnée sur l'exercice 2015 à hauteur de 2,5 M€ (hors charges sociales).

Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

→ Les établissements consolidés

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à -0,3 M€ et -0,6 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à +0,03 M€ et +0,54 M€.

Il en résulte un impact de -0,3 M€ sur le résultat net de l'exercice.

→ **Les établissements combinés**

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- ⊕ Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- ⊕ Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- ⊕ Institut Pasteur de Bangui ;
- ⊕ Institut Pasteur de Madagascar ;
- ⊕ Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations. Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

→ **Bilan combiné**

En millions d'euros

	2014	2015
Actif immobilisé	331,6	341,5
Actif circulant	853,4	875,4
Comptes de régularisation	5,7	6,5
Total actif	1 190,7	1 223,4
Fonds propres	804,1	847,4
Autres fonds propres	52,3	51,7
Provisions pour risques et charges	63,9	53,9
Fonds dédiés	40,5	48,4
Dettes	106,7	116,4
Comptes de régularisation	123,1	105,6
Total passif	1 190,7	1 223,40

→ **Compte de résultat combiné**

En millions d'euros

	2014	2015
Produits d'exploitation	295,3	313,3
Charges d'exploitation	319,1	339,7
Déficit d'exploitation	- 23,9	- 26,5
Produits financiers	28,8	28,7
Charges financières	2,0	1,5
Excédent financier	26,8	27,2
Excédent courant	2,9	0,8
Produits exceptionnels	43,2	62,2
Charges exceptionnelles	18,3	16,9
Excédent exceptionnel	24,9	45,3
Intéressement	0	2,5
Excédent net	27,8	43,6

Participations financières

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2015, sont les suivants :

Anaconda Pharma – L'Institut Pasteur a cédé sa participation dans Anaconda Pharma dans le cadre de son rachat par la société Biota Pharmaceuticals en juin 2015.

Ariana Pharma – Le chiffre d'affaires a continué sa progression en 2015 sans atteindre les objectifs fixés. Les principaux leviers de développement d'Ariana Pharma sont l'activité de service d'analyse de biomarqueurs et l'analyse des essais cliniques ; son modèle économique s'inscrit pleinement dans l'évolution actuelle du secteur du diagnostic où le rôle du logiciel occupe une place grandissante. Ariana Pharma a renforcé son offre avec ses trois produits majeurs que sont BU ONCO KEM (essai clinique en cours) pour le traitement personnalisé ; BU KEM Inside (partenariat industriel en cours) et KEM Big Data (plateforme technologique d'analyse de big data en mode service). À son stade de développement, Ariana Pharma recherche un grand partenaire qui aurait la capacité de déployer globalement, notamment en apportant les capitaux nécessaires à ce développement international.

Axenis – L'Institut Pasteur est entré en 2013 au capital, à hauteur de 20 %, de cette start-up créée en mai 2010, spécialisée dans la prestation de service pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies. Axenis poursuit le développement de son chiffre d'affaires en concluant des accords d'importance grandissante avec des clients de plus en plus nombreux. En 2015, son chiffre d'affaires a progressé de 110 % par rapport à 2014, lui permettant ainsi d'atteindre l'équilibre. Axenis a été lauréate en 2015 d'un programme européen H2020.

Génomique Vision – En 2014, Génomique Vision a réalisé avec succès une rentrée en Bourse pour un montant de 23 M€ lui permettant de poursuivre le développement de son offre de diagnostics originaux. Elle est valorisée aujourd'hui 31,4 M€. En 2015, Génomique Vision a poursuivi sa stratégie de développement de partenariats importants tout en maintenant une politique de maîtrise de ses coûts.

Genticel – Cette société concentre ses efforts sur le développement d'immunothérapies innovantes destinées à la prévention des cancers provoqués par le virus du papillome humain (HPV). Genticel a achevé avec succès la phase I et initié la phase II de ses essais cliniques. Les premiers résultats de l'étude clinique sont positifs. Début 2014, Genticel est entrée en Bourse en levant 34,5 M€. En 2015, la Société a enregistré ses premiers revenus au titre de son accord de partenariat avec Serum Institute of India Ltd (SIIL). La stratégie de Genticel est axée sur les activités cliniques de GTL001 et les partenariats.

Pathoquest – L'objet de la société est le développement de tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. La direction générale a été renouvelée fin 2015. Les résultats de l'étude clinique pour identifier les agents infectieux responsables d'hyperthermies chez les patients immunodéprimés sont encourageants et permettent de définir une stratégie claire pour 2016. Ses revenus proviennent essentiellement aujourd'hui des redevances issues de ses brevets.

Qurient – Qurient est une société créée en 2008 d'une spin-off de la cellule de valorisation de l'Institut Pasteur de Corée. La société valorise de nouvelles entités thérapeutiques : anti-infectieuses (tuberculose), anti-inflammatoires (dermatite atopique, asthme), anti-cancéreuses. Qurient est cotée à la Bourse de Séoul depuis février 2016.

Soparbiotech (filiale Texcell) – Cette société présente une offre de services en sécurité virale (comprenant validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Dans le cadre de son extension internatio-

nale destinée à supporter le développement du chiffre d'affaires, Texcell envisage une implantation en Corée du Sud, dans les locaux de l'Institut Pasteur à Séoul.

Theravectys – La société dispose d'une licence de la technologie « DNA Flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie. Un premier objectif est le développement d'un vaccin anti sida dont l'étude clinique de phase I a été conduite et est en cours d'analyse. La première phase d'une nouvelle levée de fonds (environ 50 M€) a été menée avec succès. L'équipe dirigeante ainsi que le conseil d'administration ont été renouvelés en 2015.

Autres informations

→ Perspectives 2016

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

L'exercice 2016 sera marqué par la consolidation du plan stratégique du nouveau directeur général.

→ Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Néant

→ Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité.

→ Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Traitement comptable relatif à la reconnaissance du revenu dans le cadre des contrats pluriannuels :

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles étaient, jusqu'au 31 décembre 2014, comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la signature du contrat. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ces créances sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « Produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche, conformément aux dispositions de la convention de recherche.

Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-15			31-12-14
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	21 242	7 822	13 420	2 310
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	247 158	79 812	167 345	167 934
Matériel et mobilier	175 280	135 919	39 361	39 431
Agencements, aménagements, installations	14 846	13 940	906	1 026
Autres immobilisations	486	407	79	20
Immobilisations liées à l'exploitation	437 769	230 078	207 691	208 411
Terrains et immeubles de rapport	98 925	13 101	85 824	87 162
Immobilisations en cours	21 656		21 656	21 547
	558 350	243 179	315 171	317 120
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	1 992	1 215	778	616
Autres	3 080	43	3 037	2 672
	5 072	1 257	3 815	3 289
Actif immobilisé	584 664	252 259	332 405	322 718
Titres de placement stables (note 3a)	570 831	4 783	566 049	550 934
Stocks et en-cours	4 754	1 400	3 354	3 410
Créances d'exploitation (note 4a)	140 554	5 568	134 986	126 065
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	132 257		132 257	138 075
Disponibilités	13 331		13 331	10 360
Actif circulant	861 727	11 750	849 977	828 844
Charges constatées d'avance	5 980		5 980	5 431
Écarts de conversion actif	71		71	93
Total actif	1 452 442	264 009	1 188 433	1 157 087
Engagements reçus, legs nets à réaliser (note 14)				
Acceptés par le conseil d'administration			63 405	9 053
Autorisés par l'autorité de tutelle			-	51 433

Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14
Fonds de dotation	759 497	737 530
Report à nouveau	25 877	22 680
Excédent ou déficit de l'exercice	43 466	26 016
Fonds propres Institut Pasteur	828 840	786 226
Fonds propres IP Guadeloupe et IP Guyane	2 057	1 205
Fonds propres (note 5)	830 896	787 431
Subventions d'équipement	45 361	45 846
Autres fonds propres (note 6)	45 361	45 846
Provisions pour risques et charges (note 7)	53 426	63 523
Fonds dédiés (note 8)	45 469	38 328
Dettes financières	25 303	28 914
Dettes fournisseurs	44 688	37 353
Dettes sociales et fiscales	32 199	28 721
Autres dettes	11 561	9 154
Dettes (note 4a)	113 752	104 143
Produits constatés d'avance (note 9)	98 969	117 624
Écarts de conversion passif	559	192
Total passif	1 188 433	1 157 087

Compte de résultat

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14	Variation
Produits d'exploitation (note 10)			
Redevances	38 359	39 592	- 1 233
Ventes, prestations et services divers	18 693	18 595	98
Subventions de l'État	59 126	58 319	807
Contrats et conventions	87 773	88 222	- 449
Taxe d'apprentissage	695	1 248	- 554
Dons	38 076	33 254	4 821
Legs	24 856	17 301	7 554
Loyers	6 803	7 347	- 544
Reprises sur provisions	10 985	4 583	6 403
Transferts de charges	538	427	111
Total produits d'exploitation	285 903	268 890	17 013
Charges d'exploitation			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	21 339	22 536	- 1 197
Autres achats et charges externes	65 542	64 855	687
Impôts et taxes	4 484	4 018	466
Personnel	139 500	128 050	11 450
Dotations aux amortissements et provisions	27 871	26 322	1 549
Engagements à réaliser des ressources non utilisées	44 865	38 302	6 564
Autres charges	8 497	10 325	- 1 829
Total charges d'exploitation	312 098	294 408	17 689
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 908	110	- 1 018
Excédent ou déficit d'exploitation	- 27 103	- 25 408	- 1 694
Produits financiers	28 106	27 460	645
Charges financières	1 012	896	116
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	36	35	1
Excédent ou déficit financier (note 11)	27 130	26 599	531
Excédent ou déficit courant	27	1 191	-1 164
Produits exceptionnels	61 339	42 552	18 787
Charges exceptionnelles	15 977	18 079	- 2 102
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	576	352	224
Excédent ou déficit exceptionnel (note 12)	45 939	24 825	21 113
Interessement des salariés	2 500	0	2 500
Excédent ou déficit net	43 466	26 016	17 449

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14
Flux d'exploitation		
Résultat net	43 466	26 016
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	22 588	21 265
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	2 302	797
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 9 237	- 4 877
Variation des provisions pour risques et charges	- 10 097	3 479
Variation des fonds dédiés	7 141	- 4 953
Variation des subventions d'équipement	- 5 095	- 5 535
Marge brute d'autofinancement	51 068	36 192
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	- 16 248	- 15 682
Total flux d'exploitation	34 820	20 510
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 13 834	- 497
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 21 475	- 34 924
Acquisitions d'immobilisations financières	- 511	- 298
Variation des subventions d'équipement	4 610	9 327
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	1 244	7 123
Variation des titres de placement stables	- 4 090	5 607
Total flux liés aux investissements	- 34 056	- 13 662
Flux des opérations de financement		
Solde incorporation TUP (Transfert Universel de Propriété)		- 919
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 3 611	- 3 794
Total flux des opérations de financement	- 3 611	- 4 713
Variation de trésorerie	- 2 847	2 135
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice⁽¹⁾	148 436	146 300
Trésorerie à la clôture de l'exercice⁽¹⁾	145 589	148 436

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP.

**Annexe
aux comptes
de l'exercice**

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (Règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999 et règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

→ Subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- ⊕ les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut de veille sanitaire) ;
- ⊕ les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation pour la recherche médicale, Sidaction, Pasteur-Weizmann, Vaincre la mucoviscidose...);
- ⊕ les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation.

→ Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles étaient jusqu'au 31 décembre 2014, comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la signature du contrat. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ces créances sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « Produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

→ Legs, successions et donations (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature.

- ⊕ Les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation.
- ⊕ Les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné.
- ⊕ Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à

un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« Engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 10,4 M€ pour 2015, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement), ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2015 à 5,6 M€.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- ⊕ À leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- ⊕ Jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « Legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « Charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;
- ⊕ Les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

→ Fonds de dotation

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « Fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

→ Subventions d'investissement

Sont inscrits dans le poste « Subventions d'investissement » :

- ⊕ les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
 - ⊕ les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
 - ⊕ les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable ;
- Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement.

Ce mécanisme déroge, pour les seules subventions issues de dons affectés, à la position de la commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17), laquelle indique, dans ce cas, la création d'un fonds dédié et sa reprise au compte de résultat non pas au prorata du montant des amortissements constatés, mais intégralement à la mise en service du bien.

→ Fonds dédiés

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

⊕ les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;

⊕ les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par exception à la règle décrite ci-dessus, un don de 500 000 euros placé, selon la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée minimale de 12 ans à compter de l'exercice 2015, a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédié sans contrepartie au compte de résultat.

→ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut et du domaine de Saint-Lager (château des Ravatys), qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

⊕ le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;

⊕ tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1^{er} janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

⊕ les coûts de développement ;

⊕ les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;

⊕ les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

⊕ immobilisations incorporelles	3 ans et 10 ans ;
⊕ immeubles de rapport	40 ans, 25 ans et 15 ans ;
⊕ immeubles d'exploitation	40 ans, 25 ans et 15 ans ;
⊕ matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau	3 à 5 ans ;
⊕ matériel informatique	3 ans ;
⊕ mobilier de bureau	10 ans ;
⊕ agencements, aménagements, installations	5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

⊕ structure et ouvrages assimilés	40 ans ;
⊕ toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie	25 ans ;
⊕ ravalement et ascenseurs	15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

→ Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

⊕ Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

⊕ Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

→ Titres de placement stables

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

⊕ les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;

⊕ les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leur cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

→ Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

→ Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

→ Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

→ Indemnités de départ en retraite et gratifications d'ancienneté

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC N° 2000-06 sur les passifs, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière. Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la Loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat. À compter du 31 décembre 2014, les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

→ Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant, notamment, des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

→ Conversion en euros des éléments en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2015	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2015
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles ^(a)	7 243	13 834			21 077
Immobilisations incorporelles IPG*	165				165
Total immobilisations incorporelles	7 408	13 834			21 242
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	225 009	5 887			230 896
Terrains et immeubles IPG*	4 460	546			5 006
	240 725	6 433			247 158
Matériel et outillage	135 657	10 990		1 539	145 107
Mobilier et matériel de bureau	19 108	2 418		913	20 614
Matériels et mobiliers IPG*	9 479	82	3		9 559
	164 244	13 490	3	2 452	175 280
Agencements, aménagements, installations	10 368				10 368
Agencements, installations IPG*	4 444	74	24	17	4 478
Autres immobilisations	168	72			240
Autres immobilisations IPG*	244	1			245
Immobilisations liées à l'exploitation	420 194	20 070	26	2 469	437 769
Terrains de rapport	14 921	2			14 923
Immeubles de rapport	83 759	1 293	1 050		84 002
	98 680	1 295	1 050		98 925
Immobilisations en cours	21 002	16 252		16 016	21 239
Immobilisations en cours IPG*	544	449		576	418
	21 547	16 702		16 592	21 656
Total immobilisations corporelles	540 420	38 067	1 076	19 061	558 350
Total	547 828	51 901	1 076	19 061	579 592

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles. L'ERP SAP a été mis en service cette année.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs début 2015	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2015
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	4 977	2 705		7 682
Immobilisations incorporelles IPG*	122	18		140
Total immobilisations incorporelles	5 099	2 724		7 822
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	71 361	6 852		78 214
Terrains et immeubles IPG*	1 429	169		1 599
	72 791	7 022		79 812
Matériel et outillage	101 954	10 997	1 499	111 451
Mobilier et matériel de bureau	15 102	2 022	913	16 211
Matériels et mobiliers IPG*	7 758	540	41	8 257
	124 813	13 559	2 453	135 919
Agencements, aménagements, installations	10 191	39		10 230
Agencements, installations IPG*	3 595	115		3 710
Autres immobilisations	153	13		165
Autres immobilisations IPG*	240	2		241
Immobilisations liées à l'exploitation	211 783	20 749	2 454	230 078
Terrains de rapport	38	2		40
Immeubles de rapport	11 480	1 837	256	13 061
	11 517	1 840	256	13 101
Total immobilisations corporelles	223 300	22 588	2 710	243 179
Total	228 399	25 312	2 710	251 001

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 2 – Immobilisations financières

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes			Provisions	Valeurs nettes au 31-12-15	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice connu
				Début 2015	Fin 2015	Variations						
Titres de participation				2 228	1 992	- 236	1 215	778				
Participations (détenues à plus de 50 %)												
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Axenis	25	11	20,00 %	60	60		53	7			762	140
Pathoquest	48	2 189	14,60 %	7	7			7			103	- 1 186
Soparbiotech	2 000	287	10,00 %	200	200			200			0	- 8
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Theravectys	147	5 428	7,33 %	12	12			12			46	- 11 126
Ariana Pharma	92	2 354	7,06 %	80	80			80			1 825	160
Qurient (IP Corée)	2 199	61	3,97 %	5	5			5			168	- 7 263
Genomic Vision	445	23 521	3,56 %	260	260			260			2 340	- 3 519
Genticel	1 544	31 502	0,83 %	84	84			84			0	- 9 549
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152					
Éditions Pasteur				14	14			14				
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41				
Autres				18	18		10	8				
FCPI Kurma Diag					60	60		60				
Anaconda Pharma				296		- 296						
											Cédé le 03/06/2015 pour un total de 966 K€	
Autres immobilisations financières				2 740	3 080	340	43	3 037				
Participation effort construction					2 547	2 669	122			2 669		
Prêts												
Dépôts et cautionnements				122	364	243		364				
Immobilisations financières IPG*					71	46	- 25	43		3		
Total				4 968	5 072	104	1 257	3 815				

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 3a – Titres de placement stables

Au 31 décembre 2015, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2015	2014
Actions	241 549	226 902
Obligations	121 497	125 043
Fonds diversifiés	207 480	214 487
Monétaire	305	305
Coupons courus sur obligations		6
Provisions	- 4 783	- 15 808
Total net des titres cotés	566 049	550 934
Autres titres non cotés		
Provisions		
Total net des titres non cotés		
Total	566 049	550 934

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2015 à 600 727 K€ (573 647 K€ au 31 décembre 2014).

Note 3b – Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2015	2014
Sicav monétaires	367	7 021
Sicav monétaires (contrat CE)	3 328	3 619
Dépôts à terme	128 445	127 364
Total Institut Pasteur	132 140	138 004
Valeurs mobilières de placement IPG*	118	72
Total général	132 257	138 075

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2015 à 3 332 K€ (10 721 K€ au 31 décembre 2014).
Les dépôts à terme s'élèvent à 120 000 K€.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 4a – Échéancier des créances et des dettes

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Clients⁽¹⁾	126 622	125 444	927	250
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	3 610	3 610		
Comptes courants	974	974		
État	7 969	7 969		
Autres	1 378	1 378		
Total	13 932	13 932		
Total créances d'exploitation	140 554	139 376	927	250
Dettes				
Dettes financières ⁽²⁾	25 303	10 210	14 593	500
Dettes fournisseurs	44 688	44 688		
Dettes sociales et fiscales	32 199	32 199		
Autres dettes	11 561	11 561		
Total dettes	113 752	98 659	14 593	500

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, ces créances correspondent à hauteur de 69 183 K€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois ; le produit correspondant est différé et enregistré au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance » (cf. note 9). Dorénavant le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

(2) Dont deux emprunts BNP :

– 1^{er} emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 K€ (durée de dix ans au taux fixe de 3,5 % renégocié au 31/03/2013 à 2,5 % puis au 31/12/2014 à 2 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation ;

– 2^e emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 K€ (durée de dix ans au taux variable Euribor 3 mois) pour le financement d'un immeuble de rapport.

Note 4b – Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients – factures à établir	35 708
Personnel – frais personnel à recevoir	134
Impôts et taxes à recevoir	3 394
Autres créances – produits à recevoir	499
Produits financiers à recevoir	8 817
Total produits à recevoir	48 552
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs – factures non parvenues	27 836
Personnel – charges à payer	15 444
Organismes sociaux – charges à payer	7 173
Impôts et taxes à payer	3 945
Clients – avoirs à établir	1 102
Autres dettes – charges à payer	
Total charges à payer	55 500

Note 5 – Fonds propres

En milliers d'euros

	Situation début 2015	Affectation 2014	Transfert universel de propriété	Excédent 2015	Situation fin 2015
Fonds de dotation⁽¹⁾	738 732	21 967			760 699
Excédent ou déficit ⁽²⁾	26 016	- 26 016		43 466	43 466
Report à nouveau	22 682	4 050			26 732
Total fonds propres	787 431			43 466	830 896

(1) Le CA du 11/12/2014 donne la possibilité de transférer les ressources exceptionnelles vers les ressources courantes à hauteur de 10 450 K€ pour la part des legs supérieurs à 300 000 €. Le transfert effectif au 31/12/2015 est de 5 600 k€. Le conseil d'administration du 27/04/2015 approuve les comptes 2014 et décide de l'affectation de ce dernier.

(2) Dont contribution hors métropole - 296 k€.

Note 6 – Subventions d'équipement

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2015	42 406	21 326	- 19 874	43 858
Subventions 2015	2 746	1 524		4 270
Amortissements de 2015 couverts par des subventions			- 4 621	- 4 621
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 4 582	4 409	- 173
Total Institut Pasteur	45 152	18 268	- 20 085	43 334
Situation début exercice IPG*	4 165	3 196	- 5 372	1 988
Subventions 2015 IPG*	340			340
Amortissements de 2015 couverts par des subventions IPG*			- 302	- 302
Total IPG*	4 506	3 196	- 5 674	2 027
Total général	49 657	21 463	- 25 759	45 361

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	Solde début 2015	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2015
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	14 218		- 6 660	- 532	7 026
Litige valorisation	4 300		- 2 100		2 200
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	42 806	415	- 479	- 416	42 327
Instances prud'homales en cours	1 059	288	- 177	- 193	976
Divers (différence de change)	93	71		- 93	71
Total métropole	62 476	774	- 9 416	- 1 234	52 600
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG*	1 047		- 220		826
Total général	63 523	774	- 9 637	- 1 234	53 426

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

– taux d'actualisation	2,00 %
– taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00 %
– taux de progression des salaires	2,25 %
– taux de charges sociales et fiscales patronales	49,00 %
– type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.	

Celle retenue au 31/12/2015 est la suivante :

– personnel administratif né avant le 1 ^{er} janvier 1958	} à l'initiative du salarié à 62 ans
– personnel administratif né à partir du 1 ^{er} janvier 1958	} à l'initiative du salarié à 62 ans
(l'indemnité de départ est soumise à charges sociales)	} à l'initiative de l'employeur à 70 ans
– personnel scientifique	

(l'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement).

À compter de l'exercice 2014, l'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31/12/2015 (- 0,534 M€).

Note 8 – Fonds dédiés

En milliers d'euros

	Solde début 2015	Dotations	Reprises	Solde fin 2015
Sur contrats de recherche et développement	32 695	32 174	- 32 695	32 174
Sur dons affectés ⁽¹⁾	5 606	13 191	- 5 606	13 191
Total métropole	38 302	45 365	- 38 302	45 365
Sur contrats de recherche IPG*	27	104	- 27	104
Total général	38 328	45 469	- 38 328	45 469

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

(1) Par exception un don de 500 000 euros placé, selon la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée minimale de 12 ans a fait l'objet d'un fonds dédié sans contrepartie au compte de résultat.

Note 9 – Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	2015	2014
Legs en cours	34 178	39 559
Conventions de recherche	51 443	71 667
Autres produits	13 098	5 587
Total métropole	98 719	116 813
Produits constatés d'avance IPG*	250	811
Total général	98 969	117 624

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part. Ils sont présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables.

Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés.

Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 - Produits d'exploitation

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14
Apport de l'État		
Subvention recherche	55 839	54 846
Compte d'affectation spéciale	-	-
Institut de veille sanitaire	3 287	3 473
	59 126	58 319
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	38 359	39 592
Ventes et services	18 290	18 131
Centre médical	4 640	4 377
Ventes et prestations	2 936	3 145
Remboursements de salaires	3 833	3 640
Autres produits	6 881	6 969
Contrats, conventions	87 773	88 222
Contrats industriels de R&D	3 343	6 359
Conventions et contrats publics de recherche	29 634	25 935
Contrats européens et internationaux	16 402	13 198
Autres conventions et libéralités	5 698	5 436
Report des ressources affectées non utilisées	32 695	37 294
	144 422	145 945
Générosité publique et produits du patrimoine		
Appel à la générosité du public	63 626	51 804
Dons et mécénats	32 469	27 394
Report des ressources affectées non utilisées	5 606	5 861
Taxe d'apprentissage	695	1 248
Legs (part inférieure à 300 K€)	19 256	17 301
Legs (transfert des produits exceptionnels)	5 600	-
Produits du patrimoine	7 206	7 812
Loyers	6 803	7 347
Produits agricoles	403	464
	70 832	59 616
Reprises sur provisions	10 985	4 583
Transferts de charges	538	427
Total	285 903	268 890

Note 11 – Résultat financier

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14
Produits financiers		
Revenus des participations	24 603	22 887
Autres intérêts et produits assimilés	3 175	3 591
Différences positives de change	234	778
Reprises sur provisions pour risques	93	204
Total	28 106	27 460
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	71	93
Intérêts et charges assimilées	615	762
Différences négatives de change	325	41
Total	1 012	896
Contribution des établissements IPG*	36	35

Note 12 – Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	31-12-15	31-12-14
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	23 721	19 521
Legs (transfert en produits d'exploitation)	5 600	
Autres opérations de gestion	329	94
Reprise de provisions pour risque exceptionnel	479	
Sur opérations en capital	2 471	9 386
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	14 457	27
Reprises de provision sur titres de placement	12 966	7 331
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	1 316	6 194
Total	61 339	42 552
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	4 261
Sur opérations en capital	834	6 581
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	12 852	5 610
Dotations aux provisions sur titres de placement	1 941	1 078
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	349	549
Total	15 977	18 079
Contribution des établissements IPG*	576	352

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Le compte d'emploi des ressources (Note 13)

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectations par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		61,5
1 – MISSIONS SOCIALES	219,0	54,7	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		89,9
1-1 Réalisées en France	209,1	53,9	1-1 Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement	198,6	53,9	Dons manuels non affectés	16,9	
Recherche	184,9	50,8	Dons manuels affectés	5,4	
Actions de santé publique	10,8	2,5	Legs et autres libéralités non affectés	50,1	
Enseignement	2,9	0,7	Legs et autres libéralités affectés	3,2	
Versements à d'autres organismes agissant en France	10,5		1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Reversements pour compte de tiers	6,4		Revenus des immeubles de rapport	6,8	
Autres versements	4,1		Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	5,9	
1-2 Réalisées à l'étranger	9,9	0,8	Plus-value sur cession immeuble de rapport	1,6	
Actions réalisées directement	6,6		2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	15,9	
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	3,3	0,8	3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	106,7	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8,9	8,0	4 – AUTRES PRODUITS	86,5	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	8,0	8,0	I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	299,0	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,3		II Reprises des provisions	25,0	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,7		III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	38,3	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38,0	8,7	IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		- 7,1
		71,4	V Insuffisance de ressources de l'exercice		
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	266,0		VI Total général	362,3	82,9
II Dotations aux provisions	8,0				
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	44,9		VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		73,1
IV Excédent de ressources de l'exercice	43,5				
V Total général	362,3		SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		71,3
VI Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1,2			
VII Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,5			
VIII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		73,1			

Ratio de collecte : 8,86 %

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte d'emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut¹.

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent la totalité des ressources et des emplois de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (cf. page 14 du présent rapport), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne 1, chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2, chapitre III sur le CER 2016.

Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

→ Notes explicatives sur les ressources

Les ressources collectées auprès du public (89,9 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (75,6 M€) ainsi qu'aux revenus du patrimoine issus de la générosité publique (14,3 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (6,8 M€), de la plus-value de cession de biens immobiliers de rapport (1,6 M€) et de produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité publique est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité publique dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2015, à 24 % (contre 20,9 % en 2014), d'où l'affectation de 24 % des produits financiers, soit 5,9 M€, en produits issus de la générosité publique.

1. Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 89,9 M€ en 2015, en augmentation de 21 % par rapport à 2014, et représentent 30,1 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat, contre 27,4 % en 2014.

Les autres fonds privés (15,9 M€, soit 5,3 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...). Le poste affiche une progression de 71 % sur l'exercice grâce au fort développement du mécénat d'entreprise.

Les subventions et autres concours publics (106,7 M€, soit 35,7 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage. Le poste affiche une progression de 7,5 % (+ 7,4 M€) sur l'exercice grâce essentiellement aux contrats et conventions de recherche.

Les autres produits (86,5 M€, soit 28,9 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se décomposent ainsi :

- ⊕ redevances : 38,4 M€ ;
- ⊕ ventes et services : 18,7 M€ ;
- ⊕ contrats de recherche et développement privés : 3,3 M€ ;
- ⊕ produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité publique : 22,1 M€ ;
- ⊕ produits exceptionnels et autres produits d'exploitation : 4 M€.

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (38,3 M€) correspond au poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées » du Compte emplois ressources 2014 et se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2014 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. La variation de ce poste est liée au rythme de développement des programmes de recherche. En l'occurrence, la baisse constatée entre 2014 et 2015 sur ce poste témoigne d'une plus grande consommation des crédits sur l'exercice 2014, et notamment du report des ressources affectées non utilisées en 2013, par rapport à 2013.

Les reprises de provisions (25 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (11 M€) ainsi que les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (14 M€).

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 61,5 M€. Il correspond au fonds associatif auquel a été appliqué, lors de la constitution du report d'origine, un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, augmenté de l'excédent constaté en 2013 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

→ Notes explicatives sur les emplois

Les missions sociales s'élèvent à 219 M€, en progression de 2,5 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi 82,3 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 209,1 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau international des Instituts Pasteur, 9,9 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de recherche de fonds (8,9 M€ et 3,3 % des emplois, comme en 2014) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appels d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche par exemple.

Les frais spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 8 M€ (+ 0,6 M€, soit + 8,1 % par rapport à 2014) et représentent 8,9 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public (contre 10,02 % en 2014).

Les frais de fonctionnement (38 M€) correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur et services support, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générale, financière, ressources humaines, juridique...). Ils représentent 14,3 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

⊕ les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;

⊕ les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique ; le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2015, 26,8 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 71,4 M€. Sur ces 71,4 M€, 8,3 M€ sont « affectés », donc alloués directement à la recherche. Le solde a été alloué, à hauteur des dépenses, soit 8 M€, aux frais d'appel à la générosité publique puis aux missions sociales à hauteur de 46,4 M€ et enfin aux dépenses de fonctionnement pour 8,7 M€.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 44,9 M€, en progression de 6,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public comprend les investissements réalisés sur immeubles de rapport.

→ Note sur l'évaluation des contributions volontaires en nature

Compte tenu de son caractère non significatif, l'Institut Pasteur ne valorise pas les éventuelles contributions volontaires en nature.

Autres informations

Note 14 – Engagements hors bilan

→ Engagements donnés

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 euros pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 d'euros. Au 31 décembre 2015, 2 000 000 d'euros ayant déjà été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Création dans le cadre du programme Investissements d'avenir d'un institut de recherche technologique (IRT)

L'Institut Pasteur participe au projet de création de l'IRT dénommé Bioaster. Cette création se fera sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS), avec une donation de la part de l'Institut Pasteur de 300 000 euros sur cinq ans. Il reste à verser, au 31 décembre 2015, 60 000 euros.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Cancéropôle

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 euros pour une durée de neuf ans, soit 15 000 euros par an.

Au 31 décembre 2015, 120 000 euros ont déjà été versés et 15 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du « plan emploi seniors » à l'Institut Pasteur

Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010 et prorogé en date du 16/12/2012 pour une durée de trois ans. Le plan seniors a été remplacé par le contrat génération en date du 30/09/2013 et a été prorogé d'un an soit jusqu'au 31/12/2016. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de deux mois ou d'un mois pour un départ annoncé dix-huit mois ou douze mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié annoncé au plus tard le 31/12/2016. Son financement est assuré dans la limite de 300 000 euros par année, charges comprises.

IP Guadeloupe

Ligne de crédit Dailly de 618 223 euros pour un projet de recherche (Feder). Les engagements hors bilan au 31 décembre 2015 pour les véhicules en location s'élèvent à 25 663 euros. Les engagements hors bilan au 31 décembre 2015 pour les matériels en location s'élèvent à 12 521 euros.

→ Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration ⁽¹⁾	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	60 486	0	60 486
Legs acceptés sur l'exercice	36 171		36 171
Écart de réestimation par l'administration	- 281		- 281
Encaissements nets de l'exercice	- 39 586		- 39 586
Écart de réalisation sur legs terminés	6 615		6 615
Solde au 31 décembre 2015	63 405	0	63 405

(1) Suppression de l'autorisation préfectorale par ordonnance du 23 juillet 2015.

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à

constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 96 642 K€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	63 405
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	34 177
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 940
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	96 642
Dont :	
- produits à constater dans les résultats futurs	96 642
- montants à inscrire en fonds propres	
- montants à inscrire en subventions d'investissement	

→ Renseignements comparatifs concernant les legs

En milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	39 692	26 753	26 288	30 947	36 171
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	55 461	27 306	19 360	30 004	-
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	14 842	16 825	19 713	17 301	24 855
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	15 517	13 725	14 899	19 290	28 431
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année (analyse ci-avant)	93 552	99 781	99 327	98 653	96 642

→ Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune

Nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

Note 15 – Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeur perçus, s'est élevé pour l'exercice 2015 à 1 653 357 euros. Par ailleurs, le total des rémunérations des trois plus hauts cadres diri-

geants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'est élevé, pour l'exercice 2015, à 627 146 euros :

- M. Christian Bréchet : 236 937 euros
- M. Christophe Mauriet : 211 726 euros
- Mme Isabelle Buckle : 178 482 euros

Note 16 – Effectif des salariés au 31 décembre 2015

	Femmes		Hommes		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Chercheurs	333	311	383	372	716	683
Chercheurs IPG*	2	3	4	5	6	8
Ingénieurs, techniciens, administratifs	911	909	451	421	1 362	1 330
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG*	87	80	53	50	140	130
Total	1 333	1 303	891	848	2 224	2 151

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Rapports du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

→ Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du conseil d'administration

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a. La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ en retraite et gratification d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

b. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 13 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 25 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Claire Gravereau
Associée



Marc Lengrand
Associé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

→ Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du conseil d'administration

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Une convention-cadre, signée le 23 décembre 2014 entre l'Institut Pasteur et l'État, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, prévoit le versement d'une subvention annuelle. Cette convention, d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015, contient une clause de tacite reconduction annuelle.

Au titre de l'exercice 2015, le montant attribué à l'Institut Pasteur s'élève à 57 065 789 euros, dont une mise en réserve non levée de 7 784 440 euros. Déduction faite de la contribution de l'éditeur Elsevier pour 4 527 666 euros, la somme de 55 834 583 euros a été encaissée sur l'exercice 2015.

Paris La Défense, le 25 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



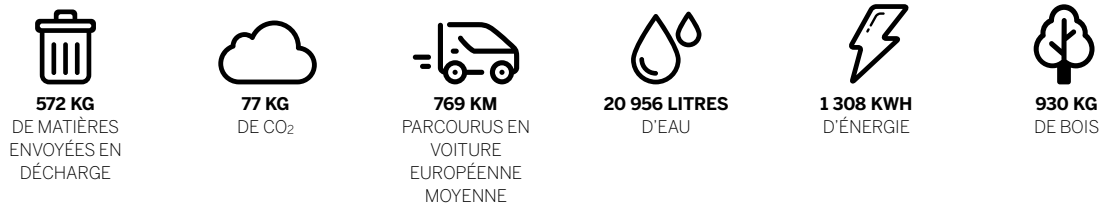
Claire Gravereau
Associée



Marc Lengrand
Associé



En utilisant Cocoon Silk plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental est réduit de :



Sources : Données Labelia Conseil pour l'empreinte carbone. Données European BREF pour le papier à fibres vierges.

Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France

Crédits photos : Photothèque Institut Pasteur, Giovanni Cittadini Cesi, Corbis, Getty Images, DR

Conception et réalisation : avantgarde

Ce document sera réalisé dans le respect des normes environnementales, avec un papier 100 % recyclé certifié FSC® Recycled et une impression à base d'encre végétale





**Fondation reconnue
d'utilité publique habilitée
à recevoir dons et legs**



Institut Pasteur

**Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France
www.pasteur.fr**